



Bonjour à toutes et tous,

L'URPS Kiné IDF participe à la mise en oeuvre du **Développement Professionnel Continu (DPC)** des kinésithérapeutes libéraux.

Dès lors que vous effectuez une formation continue, vous avez le droit à diverses **prises en charges financières et déductions fiscales**, mais il n'est pas toujours facile de s'y retrouver.

QUELS ACCOMPAGNEMENTS FINANCIERS ?